

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PACKS PARTENAIRES ET SERVICES À DESTINATION DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES AFFAIRES ET LOISIRS

La SPL Ôsez Mauges concourt à la valorisation du territoire et au développement qualitatif de l'offre. Dans ce cadre, l'accès aux packs partenaires et services proposés aux prestataires touristiques affaires et loisirs est soumis aux présentes conditions, ainsi qu'à l'acceptation de notre charte d'engagements.

1. Définition de prestataires touristiques affaires et loisirs

Est considéré comme prestataire touristique affaires ou loisirs, toute personne physique ou morale exerçant à titre professionnel ou bénévole une activité en lien direct ou indirect avec le domaine professionnel du tourisme. Des partenariats peuvent cependant être conclus avec des structures exerçant une activité autre et souhaitant contribuer à la valorisation du territoire et au développement qualitatif de l'offre.

2. Conditions de domiciliation

Le siège social du prestataire doit être établi sur le territoire de Mauges Communauté.

Toutefois, la SPL Ôsez Mauges se réserve le droit de compléter l'offre du territoire par des offres extra-territoriales dans les cas où elle répond à l'un de ces cas :

- Il s'agit de sites patrimoniaux/culturels emblématiques situés en périphérie
- L'activité n'existe pas sur le territoire de Mauges Communauté
- L'activité est exercée sur le territoire de Mauges Communauté

3. Souscription à un pack partenaire

Le statut de partenaire d'Ôsez Mauges s'obtient par l'achat d'un pack partenaire valant acceptation de la charte d'engagements et des conditions générales de vente. Lors de la souscription à un pack partenaire et tout au long de l'année des services et actions sont proposés en exclusivité aux partenaires Ôsez Mauges. Ceux-ci sont valables dans la limite des places, dates et offres disponibles. Les demandes seront systématiquement traitées dans un ordre chronologique. Ôsez Mauges ne pourra être tenu pour responsable si un partenaire n'a pu avoir accès à l'un des services présentés dans le pack.

Dans le cas où une personne physique ou morale exercerait plusieurs activités soit de typologie différente soit sur des sites géographiques différents, plusieurs packs partenaires devront être souscrits afin que chacune des activités soit représentée dans les éditions respectives.

4. Les obligations du partenaire :

- Avoir déclaré son activité et être autorisé à l'exercer
- Se conformer à la réglementation en vigueur, en termes d'hygiène, de sécurité y compris les normes s'appliquant en tant qu'Établissement Recevant du Public (ERP) et les conditions de formation et diplômes nécessaires à l'exercice de son activité.
- Souscrire une assurance adaptée pour son activité pour protéger sa structure et ses clients

- Mettre à jour et communiquer de manière complète et détaillée ses informations auprès de la SPL Ôsez Mauges.
- La charte d'engagements Ôsez Mauges définit les missions et responsabilités respectives d'Ôsez Mauges et de ses partenaires. Avec les présentes conditions générales de vente, elle précise ce qui est attendu des structures ou personnes souhaitant devenir partenaire d'Ôsez Mauges.

La SPL Ôsez Mauges se réserve la possibilité de suspendre l'accès aux services (packs partenaires, opérations de promotion et prestations proposées dans le cadre du pack partenaires) pour les prestataires ne répondant pas à ces conditions.

5. Durée

Le pack partenaire est proposé dès l'automne de l'année N-1 et est valable pour l'année civile N. Un pack en cours d'année est possible à -50% de sa valeur sans garantie de disponibilité des prestations proposées.

6. Rétractation

Le prestataire ayant souscrit une offre de service dispose d'un délai de rétractation de 14 jours en cas de vente à distance, sans avoir à justifier de motifs, ni de pénalités.

7. Règlements en plusieurs fois

Les règlements en plusieurs fois sont admis pour les montants supérieurs à 150 € HT. Ils pourront être échelonnés en 3 fois maximum espacés chacun d'un mois. Le plan de versement et le mode de règlement devront être communiqués sous forme d'un engagement signé par le débiteur.

8. Résiliation et litige

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de ces conditions générales de vente, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de 2 mois. Si le désaccord persiste, le litige sera porté devant le tribunal de commerce d'Angers. La Présidence ou la Direction seront les seules interlocutrices du prestataire.

9. Récolte, gestion et protection des données

Ôsez Mauges, Tourisme et développement traite des données à caractère professionnel et parfois personnel vous concernant dans le cadre de l'utilisation de son Site.

En tant que responsable de traitement, nous sommes respectueux de la vie privée et nous protégeons les données à caractère personnel des utilisateurs de notre Site.

La politique mise en place par Ôsez Mauges que vous retrouverez sur notre site www.osezmauges.fr/confidentialites/ vise à vous informer des modalités de collecte, de traitement et d'utilisation de vos données personnelles et de vos droits en matière de protection des données à caractère personnel au regard des dispositions applicables en la matière, notamment la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version et avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) en application depuis le 25 mai 2018.